



Commission paritaire pour le secteur socio-culturel

3290230 Secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Allocation de foyer.....	2
Heures supplémentaires	2
Travail de nuit	2
Travail le dimanche et les jours fériés	2
Supplément de rémunération pour prestations irrégulières.....	3
Prime de fin d'année.....	3
Frais de transport	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.



Allocation de foyer

CCT du 1^{er} juillet 2002 (66828)

Relative à l'allocation de foyer-résidence

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2001 pour une durée indéterminée

CCT du 10 mars 2006 (79442)

Relative à l'allocation de foyer-résidence

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée

Heures supplémentaires

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13.

L'article 5, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 13.

L'article 6, 5^e tiret, 3^e étoile est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Travail le dimanche et les jours fériés

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 13.

L'article 7, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.



Supplément de rémunération pour prestations irrégulières

CCT du 1^{er} juillet 2002 (66830)

Relative supplément de rémunération pour prestations irrégulières

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2001 pour une durée indéterminée

Prime de fin d'année

CCT du 1^{er} juillet 2002 (64569)

Relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2001 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 15 décembre 2008 (90456) modifiée par la CCT du 30 mars 2009 (91803)

Défraiement pour l'utilisation de véhicules à moteur personnels pour raisons de service

Tous les articles. (Art. 3 alinéa 1 est remplacé à partir du 1^{er} juillet 2009 par la CCT du 30 mars 2009).

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée

CCT du 30 mars 2009 (91802)

Relative au remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} avril 2009 pour une durée indéterminée